proposé par le gouvernement et appuyé à l'unanimité par le Conseil supérieur de la guerre.

Si nous voulons que notre pays vive, il faut vouloir qu'il soit fort. (Mouvements divers.)

La loi de 1905 a donné les 840 000 hommes de l'armée active qu'on attendait d'elle.

Mais, en ces trois dernières années, l'armée allemande a, par trois projets successifs, vu porter son armée active de 653 000 à 863 000.

Sur notre frontière de l'Est, elle va avoir 200 000 hommes, alors que nous en avons moins de 160 000. (Mouvement.)

Le gouvernement, pour faire cesser cette redoutable différence, demande 60 000 hommes de plus ; qui pourrait les lui refuser ?

On a dit qu'il serait possible de les prélever sur les corps de l'intérieur.

Mais ces régiments ont à faire face à des besoins absolus, et si on les réduit au delà d'une certaine proportion, ils n'y suffiront plus.

Déjà, du reste, ces régiments sont amputés : les compagnies comptent en moyenne 112 hommes.

Après prélèvement des employés, dont certains sont indispensables en temps de guerre comme en temps de paix, il reste 60 à 65 combattants.

Abaisser ce chiffre serait rendre l'instruction impossible.

On a dit encore qu'on pourrait supprimer toutes les troupes d'administration et les verser dans le rang des combattants.

Ces troupes comprennent 14 000 hommes, plus 8 000 employés dans les ateliers militaires.

Cette opération désorganiserait les services administratifs, mais ne renforcerait pas sérieusement les effectifs régimentaires.

La question des troupes de couverture n'est pas la seule.

Par septembre, au départ de la classe, il ne reste plus que 40 à 45 hommes par compagnie.

L'instruction est impossible et, dans la cavalerie notamment, les exercices les plus nécessaires deviennent impossibles.

Si nous voulons avoir demain une armée capable de faire face à la situation critique de la période octobre-avril et aux redoutables éventualités de la défense, il faut 186 000 hommes de plus.

La chiffre a été maintenu à établir.

Le surhomme Robin-Dugens riposte.

M. Le Bérissé. — Mon cher collègue, ce n'est pas pour vous, mais pour la Commission de l'armée. (Rires.)

Quand vous qui êtes la responsabilité de la défense nationale, nos Généraux, notre Conseil supérieur de la guerre, déclarent indispensables tel nombre d'hommes, de canons et de chevaux, nous n'avons pas le droit de les leur refuser. (Appl.)

Au Reichstag, le chancelier allemand, proposant de porter de 840 000 hommes le chiffre de l'armée allemande, disait : « Nous réclamons cette augmentation parce que, si la guerre surgit, nous voulons vaincre. »

Eh bien ! nous, nous disons : « Nous ne voulons pas être vaincus. » (Très bien !)

Il ne sera pas possible de maintenir pendant trois ans l'ancienne des trois classes ; une partie des hommes devront être renvoyés par anticipation.

La Commission propose de libérer au bout de deux ans les hommes appartenant aux familles de plus de huit enfants et les hommes mariés ayant au moins deux enfants.

L'opinion publique exige que la Chambre se prononce sans ambages sur le projet dont elle est saisie.

La question en vaut la peine, puisqu'il s'agit de la sécurité et de la vie même du pays. (Appl. prolongés sur nombreux bancs, bruit à l'extrême-gauche.)

M. Félix Chautemps. — Le président de la Commission de l'armée a paré du projet avec quelque partialité. (Exclamations et rires.)

Je voudrais que ma thèse, toute différente, rallât tous les républicains et tous les patriotes.

M. de Baudry d'Asson. — Tous les républicains, oui ; tous les patriotes, non !

M. Félix Chautemps. — Le projet au point de vue de la puissance militaire du pays, restera insuffisant. (Exclamations.)

Il est attentatoire à la République, puisqu'il permet aux officiers de l'état-major de se trahir contre le principe de la nation armée.

M. le commandant Driant. — Ceci par de parentèses ! Je ne pense que pour obéir l'intégralité du Parlement. (Très bien ! très bien ! sur de nombreux bancs.)

M. Félix Chautemps. — Il impoverira de Hordes dépenses et portera préjudice à l'intérêt économique et intellectuel du pays.

Il y a quelques mois, M. Millerand proclamait la puissance de notre armée en face de nos adversaires.

M. le commandant Driant. — Vous avez bien qu'à ce moment, l'Allemagne n'avait pas augmenté la somme de plus de 200 000 hommes.

M. F. Chautemps. — A l'étranger, le projet actuel a été considéré comme une provocation. (Appl. à l'extrême-gauche, exclamations aux bancs du centre.)

Quant à invoquer le témoignage des membres du Conseil supérieur de la guerre, à quel bon ? Ne sont-ce pas que les officiers, comme tous les hommes, subissent des déformations professionnelles ? (Exclamations.)

M. Delahaye. — Comme vous alors ? (Appl. et rires.)

M. F. Chautemps. — Peut-être leur intérêt personnel les influence-t-il en ces matières. (Protestations.)

L'orateur reproche à M. Millerand d'avoir voulu à former une armée de retraites militaires (Appl. à l'extrême-gauche.), une armée où il faut décourager les officiers républicains.

Du reste, à quel bon s'inquiéter des projets militaires allemands ?

Il n'est rien que de normal, déclare l'orateur, qui rappelle, pour l'établir, les raisons invoquées en leur faveur à la tribune du Reichstag.

M. Puglisi-Conti l'interrompt de ce mot cinglant : « Vous parlez comme un parfait ministre de la finance allemand. (Vifs appl. sur de nombreux bancs.)

Renonçant à se maintenir sur ce dangereux terrain, M. Chautemps en transforme en virtuose de chambre (sans jeu de mots).

Il nie que notre force de couverture est insuffisante ; que nous n'avons pas à craindre d'attaque brusquée ; que, selon ces calculs, la concentration à la frontière s'opérerait dans les délais les plus brefs, etc., etc.

M. le commandant Driant. — Si ces observations viennent d'un spécialiste, citez votre auteur. (Appl. et rires) ; s'ils viennent de vous, leur autorité est moindre. (Nouveaux rires.)

En outre, vos chiffres sont en désaccord avec ceux du ministre, qui déclare que, le troisième jour, l'Allemagne aura jeté 350 000 hommes à notre frontière. (Long mouvement.)

M. Jean Lerolle. — M. Chautemps nous place entre ses renseignements et ceux du Conseil supérieur de la guerre, que n'indique-t-il la source d'où ses lui (Rires.)

M. Chautemps pourtant continue imperturbablement. Il promène l'auditoire tout le long de la frontière, le conduit en Belgique, réclame la suppression des « embusqués », qui sont, à l'entendre, 40 000 dans nos régiments, et préconise des idées Bien à lui pour parer à l'insuffisance des effectifs.

Nous sera développements ne sont, du reste, qu'une réplique peu brillante des déclarations du F.-. général Percin.

Suit un bizarre exposé, qui donne à nos troupes de couverture une supériorité de 80 000 à 100 000 hommes sur celles de l'Allemagne.

Ces observations provoquent, d'ailleurs, des protestations de divers côtés.

M. de Mun. — Vous soulevez des questions sur lesquelles vous savez bien que l'état-major ne pourrait pas vous répondre !

M. Etienne, ministre de la Guerre. — Il y a des points, en effet, qu'on ferait mieux de ne pas traiter sous cette forme. (Vifs appl.)

M. Jaurès. — Alors, c'est toujours le secret qu'il vous faut ! (Très bien ! à l'extrême-gauche.)

Vous voulez toujours couvrir une inaction prolongée et coupable !

M. de Baudry d'Asson. — A Berlin, le traître !

M. Chautemps, incidemment, s'en prend aux expéditions coloniales.

Trop souvent, dit-il, ces expéditions sont à la suite de raids imprudents et audacieux, décrétés par des officiers dans le but de gagner du galon. (Appl. à l'extrême-gauche.)

M. Lamida de Montebello. — Ces officiers ont écrit les plus belles pages au livre de la civilisation. (Appl. sur un grand nombre de bancs.)

M. Etienne. — Il n'est pas vrai qu'ils aient jamais organisé des raids pour « gagner du galon ». (Très bien ! très bien !)

Ils n'ont agi que pour la défense de nos droits, et après avoir assuré la paix, ils ont accompli une œuvre admirable de civilisation. (Nouveaux appl.)

M. Chautemps poursuit par un long éloge des réserves.

Echos parlementaires

LA MANIFESTATION CONTRARIÉE

On annonce que M. Painlevé se propose de déposer une demande d'interpellation au sujet de l'interdiction de la manifestation à la statue de Jeanne d'Arc, dont nous parlons d'autre part.

UNE INTERPELLATION

M. Paul Meunier, député radical-socialiste de l'Aube, a informé le président du Conseil qu'il l'interpellera « sur l'application qu'il entend faire de la loi du 28 juillet 1894, et sur les mesures qu'il entend prendre ou provoquer pour empêcher les perquisitions abusives de la police judiciaire dans le domicile des citoyens ».

Il demandera la jonction de cette interpellation à celles dont la discussion a été fixée au vendredi 13 juin.

DERNIÈRE ANNÉE DE LÉGISLATURE

La Chambre actuelle a accompli samedi trois années sur quatre de son existence. Son mandat doit expirer le 31 mai 1914. Mais en fait, la Chambre ne siégera plus que six mois environ.

En dehors des vacances d'été et de celles du nouvel an, il y a lieu d'observer que la Chambre devra cesser ses séances dans le courant de mars 1914, la période électorale s'ouvrant dans la seconde quinzaine d'avril.

M. CHERON EST CANDIDAT AU SENAT

Au banquet organisé pour fêter la décoration de M. Viel, maire de Caen, nommé chevalier de la Légion d'honneur, celui-ci, qui est vice-président de l'Association républicaine de Caen, a annoncé que M. Cheron, député, ministre du Travail, accepterait définitivement la candidature sénatorielle dans le Calvados, en remplacement de M. Tillaye, décédé.

Election au Conseil général

INDRE-ET-LOIRE. — Dans le canton de Neuvy-le-Roi, M. Cuvier, radical-socialiste, a été élu conseiller général par 1 187 voix contre 1 181 à M. Chauvin, radical.

Il s'agissait de remplacer M. Bazoge, radical, décédé.

Le voyage de M. Poincaré en Limousin

Le président de la République reçoit cet après-midi une délégation des Syndicats d'initiative du Limousin, du Quercy et du Périgord, qui lui sera présentée par les préfets des cinq départements compris dans cette région : Haute-Vienne, Creuse, Corrèze, Lot et Dordogne.

Se joindront à cette délégation les députés, sénateurs, maires des chefs-lieux, présidents des Conseils généraux et présidents des Chambres de commerce des cinq départements précités.

L'objet de l'entrevue est d'inviter officiellement le président de la République à visiter toute la région. On a des raisons de croire que l'invitation sera acceptée.

Le voyage se fera à l'issue des grandes manœuvres, qui ont lieu aux environs de Toulouse et auxquelles le président assistera. Entre le 15 et le 20 septembre, M. Poincaré viendra visiter le Limousin, le Quercy et la Dordogne. Il commencera sa visite par Bergerac et la continuera par les chefs-lieux des départements compris dans la région qui vient l'inviter.

Les incidents militaires

Meetings antimilitaristes

L'Union des Syndicats du Rhône a tenu, dimanche, un meeting contre la loi de trois ans à Grange-rouge, près de Lyon. Une manifestation, qui devait avoir lieu à la sortie, a échoué. Trois arrestations ont été opérées.

A Bordeaux, socialistes et syndicalistes ayant à leur tête MM. Camelle, député, et Dondicol, conseiller municipal, protestent contre les trois ans et contre les perquisitions. Aucun incident.

A Marseille, M. Finistères, assistant à un meeting organisé par les Syndicats ouvriers des Bouches-du-Rhône, a déclaré qu'il s'élèvera avec énergie à la tribune du Sénat contre cette loi qu'il est impossible, a-t-il dit, de légitimer.

A Châlons-sur-Saône, une réunion antimilitariste était organisée, où l'on devait entendre deux syndicalistes notoires vitupérer contre les projets militaires. Cinquante personnes y assistèrent et votèrent un ordre du jour contre les trois ans. Ce fut un four complet.

Incidents

A Rennes, au cours d'une réunion de protestations contre les perquisitions opérées dans les milieux syndicalistes, M. Laferrière, commissaire de police, entouré par un groupe de manifestants, fut malmené.

Alors que des agents conduisaient au commissariat plusieurs manifestants, une centaine d'individus tentèrent de leur barrer le passage. Une bagarre s'ensuivit et de nouvelles arrestations ont été opérées.

Toutes ont été maintenues.

Dimanche se réunissaient, à Carqueiranne (Var), les différentes sections varoises des combattants de 1870-71. Au cours d'un banquet, divers orateurs se déclarèrent pour la loi de trois ans et furent très applaudis. A la fin du banquet, quatre individus ayant poussé des cris antimilitaristes furent roués de coups, puis arrêtés.

CONTRE LES ANTIMILITARISTES

MM. Marcel Deschamps, rédacteur en chef, et Picavet, gérant du journal socialiste lillois le *Travailleur*, ont comparu ce matin devant le juge d'instruction de Lille, à propos d'un article commençant par ces mots : « Bravo, les gars ! Bravo ceux de Toul comme ceux de Belfort, ceux de Reuilly comme ceux de Commercy, qui, tous, avez manifesté — et on sait avec quel admirable entrain — contre le maintien de la classe libérable ! » et se terminant ainsi : « Vivent les gars du 153e ! Un ban pour ceux qui les ont initiés... Et un triple ban pour ceux qui les imiteront. »

C'est le même journal le *Travailleur* qui, il y a quelques jours, félicitait un professeur de l'école primaire supérieure, nommé Gustave Pacquet, d'avoir fait, à Haubourdin-les-Lille, malgré les instances de l'inspecteur d'Académie, une conférence contre les trois ans.

Ce que disent les journaux

Le débat sur la loi de trois ans

Il s'est ouvert lundi 2 juin. Que présage-t-il ? Et quand finira-t-il ? M. Henry Bérenger est cruel — mais combien vrai — dans son article de l'*Action* : « Tous généraux. »

S'il fallait au gouvernement justifier le maintien de la classe par d'autres raisons que celles déjà connues, il en trouverait une nouvelle, et non la moins forte, dans les conditions parlementaires où va s'engager le débat sur les trois ans devant la Chambre.

Cinquante et un orateurs, c'est-à-dire *un orateur par onze députés*, se sont déjà fait inscrire pour « parler » sur un sujet en discussion depuis plus de trois mois devant la Commission de l'armée, qui comprend à elle seule quarante-quatre députés de toutes les nuances de l'opinion parlementaire !

Ces cinquante et un numéros ne seront pas les seuls. Il faut compter sur une qui deux douzaines de ténors supplémentaires qui se feront intercaler dans la revue de tribune ou y surgiront en dernière heure. Songez donc ; en dehors du projet du gouvernement, il y a déjà *sept contre-projets et cent trente amendements* déposés !

Que de généraux en Chambre !

La France est bien gardée, n'est-ce pas ? Cent trente amendements défendent nos frontières de l'Est, sept contre-projets suppléent aux corps d'armée qui manquent à nos troupes de premier choc, cinquante et un orateurs de division ou de brigade arborent les plumes blanches de la mêlée sur la tribune des harangues !

Ce qui m'étonne, c'est qu'il n'y en ait que cinquante et un ! Pourquoi les cinq cent quarante-six autres ne parlent-ils pas ? Ne sont-ils pas tout aussi compétents que les cinquante et un qui vont parler ? Et que diront les électeurs quand ils verront qu'on n'a même pas déposé un amendement par arrondissement ?

Cinquante et un orateurs qui se respectent, dont treize unifiés, à trois orateurs par séance, cela fera dix-sept séances. Il faut y ajouter M. Jaurès, soit vingt séances. La réponse du gouvernement, plus les chahuts, prévus ou imprévus, nous mèneront bien à deux douzaines trentaines... Comme la Chambre a décidé de consacrer trois séances par semaine à la loi militaire, cela nous fait neuf semaines. La loi risque donc d'être votée à *la Chambre* vers les premiers jours d'août, pour l'anniversaire de Wissembourg ou de Reichshoffen, par exemple...

Et le Sénat ?

S'il tient à rivaliser de stratégie verbale avec la Chambre, ce sera pour l'anniversaire de Sedan, à moins que cela ne nous mène jusqu'à celui du siège de Paris...

Quand je vous disais que la France va être bien défendue !

En sorte que si le gouvernement actuel n'avait pas, dès l'abord, pris sur lui de faire approuver par les Chambres le maintien de la classe libérable sous les drapeaux aucune mesure de casernement, d'intendance, d'organisation, n'aurait pu être prise avant l'automne prochain !

Mais j'y songe... En n'attendant pas que les cinquante et un orateurs du Palais-Bourbon aient tous fait leur Ecole supérieure de guerre à la tribune de la Chambre, le ministère Barthou n'a pas été seulement le ministère de la prévoyance nationale, mais aussi celui de la courtoisie parlementaire.

Puisque, en effet, dès septembre, l'armée active va faire trois ans et couvrir ainsi nos frontières, qu'importe que nos cinquante et un orateurs multiplient à travers l'*Officiel* toute une légion d'amendements sérieux ? Ne seront-ils pas tout à leur aise pour s'occuper jusqu'aux élections générales de 1914, s'ils le croient nécessaire au salut de la patrie en même temps qu'à leur réélection ? C'est le suffrage universel qui jugera. Le maintien de la classe lui aura permis d'exister encore !

M. de Mun qui, dans l'*Echo de Paris*, écrit : « Tout à l'heure, le drame, depuis trois mois engagé au cœur de la France, va s'achever dans une bataille de mots, confuse et violente », ajoute :

De M. Jaurès et de ses projets, je ne parlerai plus. J'ai longuement discuté avec lui. J'ai eu tort. Nous ne pouvons nous entendre ni sur le but, ni sur les moyens. Il veut que la France ne soit plus une nation militaire : je veux qu'elle en soit une, plus que jamais. Il veut qu'elle n'ait plus qu'une garde nationale : je veux qu'elle ait une armée. Il encourage la sédition militaire ; je la regarde comme un crime inexpiable. Entre nous le débat est inutile.

Que proposent les autres ? Des mesures illusoires, comme la suppression des musiques, la chasse aux « embusqués », le renforcement des troupes de couverture par la désorganisation des troupes de l'intérieur. J'ai fait justice de toutes ces chimères.

Que reste-t-il ? La « rallonge » du service de deux ans, portés à vingt-huit, vingt-neuf, trente mois. J'ai montré qu'aucun de ces systèmes, avec ou sans appels échelonnés, ne remédiait à l'insuffisance des effectifs, parce que tous les laissent dégarnis, précisément pendant les mois d'été, où le péril de guerre est le plus pressant.

Alors quoi ? Quelle raison probante, pratique, décisive, opposera-t-on au service de trois ans ? Je veux croire qu'on nous laissera tranquilles avec la « réaction » et toute la ferblanterie verbale des réunions publiques. Cela ne tient pas devant les chiffres et devant le péril qu'ils révèlent pour la vie nationale.

Il faut qu'on démontre ou que les chiffres sont faux, ou que le péril national est inexistant. J'attends cette double démonstration et je défie qu'on la fasse. Pour les chiffres, leur évidence est accablante. Pour le péril, le seul fait que, dans l'état instable et menaçant où la paix balkanique, demain peut-être rompue, laisse l'Europe entière, l'Allemagne dispose sur notre frontière d'une armée active formidable, prête à bondir sur nous en quelques jours, ce seul fait suffit à mettre à néant toutes les illusions.

Le général Pau

Le général Pau, ayant été nommé commissaire du gouvernement pour la discussion de la loi de trois ans, le lieutenant-colonel Rousset lui consacre cet article dans le *Gaulois* :

C'est une de nos plus belles figures militaires que celle de ce soldat éminent entre tous, l'un des trois commissaires du gouvernement qui vont assister le ministre de la Guerre dans la discussion de la loi de trois ans. J'imagine que quand elle entendra sa parole sûre, précise et nette, la Chambre sera tout de suite conquise, et que les machinations obstructionnistes et malintentionnées ne pèseront pas lourd.

Le général Pau a 64 ans. Il était sorti de Saint-Cyr depuis une année à peine quand éclata la guerre de 1870. Le 6 août, à la bataille de Froeschwiller, il tombait, grièvement blessé, devant son peloton, et devait subir l'amputation du poignet gauche. Mais il n'était pas homme à quitter le rang pour un bras de moins. Depuis, il a montré que même mutilé on pouvait encore servir le pays avec le même dévouement et la même activité. Il a suivi l'exemple de prédécesseurs glorieux, les Caffarelli, les Daumesnil, les Canu, d'autres encore, que précédait dans l'histoire le fameux maréchal de Rantzau, si éprouvé sur les champs de bataille qu'on écrivit sur son tombeau :

Il dispersa partout ses membres et sa gloire,
Et Mars ne lui laissa rien d'entier que le cœur.

Parvenu au faîte de la hiérarchie, le général Pau s'est tout de suite imposé avec une autorité singulière, que justifiaient ses mérites, son expérience et sa carrière. L'armée a senti qu'elle avait en lui un chef digne de la commander et de la conduire. Elle l'appelait à sa tête de tous ses vœux. Et si lui, par une modestie vraiment excessive, s'est dérobé à l'honneur qu'on lui destinait, il n'en reste pas moins celui à qui va la confiance universelle, et qui personnifie les suprêmes espoirs.

Car si l'âge, si les longs services, si les blessures n'ont pas éteint dans cette âme ardente la verdeur des jeunes années, ils n'ont point entamé non plus l'intégrité des forces physiques. Sous les cheveux blanchis, avec des traits éclairés d'énergie et de franchise, le général Pau a gardé cette aisance de corps et de gestes qui caractérise l'homme rompu aux vigoureux entraînements. Il en impose dès l'abord par son allure libre, aisée et saine. Dès qu'il parle, on sent qu'on est en face d'un véritable manieur de troupes, car il met au service d'idées toujours justes la langue claire et brève qui est celle d'un soldat s'adressant à des soldats. Et si bienveillantes que soient toujours ses observations ou ses critiques, elles vous ont une façon impérieuse et péremptoire qui indique qu'elles sont basées sur un acquis très profond.

C'est donc pour l'armée de demain une bonne fortune, que d'avoir, au Parlement, un tel défenseur. Qu'il n'ait point fait encore très ample connaissance avec l'atmosphère un peu spéciale de la Chambre, peu importe. Il n'est pas de ceux qui se laissent facilement démonter. Il faudra bien, donc, qu'on l'écoute, et qu'on l'entende. Car, si violente que puisse être la fureur des antimilitaristes, elle ne pourra jamais empêcher cette voix respectée de retentir jusqu'au cœur du pays lui-même, ni de lui découvrir l'abîme où l'on voudrait l'entraîner.

Cérémonies et discours

— M. Monis, sous-secrétaire d'Etat à la Marine marchande, a présidé une fête de gymnastique et un banquet populaire, à Castillon (Dordogne).

— Au banquet annuel du Comité républicain du canton de Mamers, M. Caillaux a renouvelé les déclarations qu'il avait faites précédemment, notamment à la dernière séance de la Chambre.

— M. Massé, ministre du Commerce, a inauguré la nouvelle mairie d'Essonnes.

— Une réunion en faveur de la représentation proportionnelle et de l'action régionaliste a eu lieu à la mairie de Narbonne.

MM. le docteur Ferroul, Jean Bonnamy, député ; Charles Brun et de Jouvenel y ont pris la parole.

L'assemblée a adopté un ordre du jour réclamant la représentation proportionnelle et la décentralisation.

— Le Congrès annuel des mutualistes de l'Yonne à Auxerre a été suivi d'un banquet présidé par M. Bienvenu-Martin, sénateur, qui a prononcé un discours dans lequel il a défini le rôle qui reste à accomplir à la mutualité pour faciliter l'application de la loi sur les retraites et accomplir de nombreuses œuvres sociales.

Après le banquet, M. Mess, secrétaire général de la Fédération nationale de la mutualité a fait une conférence.

— Le Comité radical-socialiste de la deuxième circonscription de Saint-Etienne, réuni sous la présidence de M. Thévenet, a entendu M. Durefour, député, fournir des explications sur son interpellation concernant le maintien de la classe sous les drapeaux.

CONSEIL MUNICIPAL DE PARIS

A l'ouverture de la séance, M. Chassaigne-Goyon, le nouveau président, a prononcé un discours très applaudi, dans lequel il a souligné l'évolution profonde et réconfortante dans la mentalité des générations nouvelles.

Le préfet de police a ensuite exposé son programme.

A NANTES

15 000 Nantais assistent à une procession

Indignés de l'interdiction des processions sur la voie publique, de l'attitude de la police dans la manifestation de Jeanne d'Arc, 15 000 Nantais ont assisté, dimanche, à 5 heures, à une procession solennelle, organisée par le clergé de Saint-Donatien dans le parc du Plessis-Tison, bénévolement prêté par le vicomte de la Tullaye. Cette manifestation de foi paisible et recueillie a été magnifique.

Quelques agents provocateurs ont essayé de provoquer des désordres. Ils en ont été pour leurs frais. Les catholiques venus pour acclamer leur Dieu ont fait au Saint Sacrement une pieuse escorte et se sont retirés dans le calme en chantant des cantiques et en acclamant Jeanne d'Arc.

Acte de sabotage

Versailles, 2 juin. — Samedi soir, l'entreprise Privat, qui est chargée d'une partie des travaux du tunnel de la gare des Chantiers, à Versailles, avait licencié son personnel à cause des rixes fréquentes qui éclataient entre syndiqués et « jaunes ».

La nuit dernière, des saboteurs se sont introduits dans le tunnel en passant par le bois des Gonards et ont retiré les énormes poutres qui soutenaient une tranchée de 6 mètres de profondeur, ce qui a provoqué un éboulement considérable.

La voie et les wagonnets sont tombés dans la tranchée, blessant un des saboteurs, car de larges flaques de sang maculent encore le sable.

On va procéder au déblayage ; il est possible en effet qu'un des saboteurs qui retiraient les étais ait été enfoui sous l'éboulement. Le treuil à vapeur qui pèse plusieurs tonnes est resté sur le bord ; pourtant, les saboteurs avaient pris la précaution d'apporter un cric pour le soulever.

Les ouvriers de la grue, qui appartiennent à l'entreprise Auber, ont été débauchés ce matin par les grévistes.

Echos religieux

La soumission de M. Henri Bremond

Nous lisons dans la *Semaine religieuse d'Aix* du 1er juin 1913, la lettre suivante de M. Henri Bremond à Mgr Ronsseroy :

« Monseigneur,

« Votre Grandeur a eu la bonté de me dire plus d'une fois qu'elle ne mettait pas en doute mon obéissance cordiale, soit aux enseignements, soit à la discipline de l'Eglise. Le décret récent, qui place au catalogue de l'Index mon petit livre sur sainte Chantal, me donne l'occasion de répondre comme il convient à votre confiance paternelle. Je prie donc Votre Grandeur d'accepter pour elle-même et de vouloir bien transmettre à S. Em. le cardinal préfet de l'Index l'assurance de ma soumission respectueuse et de mon entier dévouement.

« HENRI BREMOND. »

L'anniversaire de la mort de Mgr de Bonfils

Ce matin, un service funèbre anniversaire de la mort de Mgr de Bonfils, le regretté évêque du Mans, a été célébré à la cathédrale Saint-Julien, en présence d'un nombreux clergé et d'une foule considérable. Mgr Cury, ancien archevêque d'Alger, assistait à la cérémonie, à l'issue de laquelle Mgr de la Porte, évêque du diocèse, a donné l'absoute. (D. P.)

NOS AMIS DÉFUNTS

JÉSUS, MARIE, JOSEPH

(Indulgence : 7 ans et 7 quarantaines, applicable aux âmes du Purgatoire.)

Mme Emile Duhaud et M. Ernest Boulay, à Flers-de-l'Orne. — Mme Vve Mariet, née Louise Mailliet, 58 ans, et M. Jean Gadras, 75 ans, au May-sur-Evre (Maine-et-Loire). — Mlle Octavie Buscon, 78 ans, et Mme Esther Pourchet, 43 ans, à Mathey (Doubs). — Mlle Catherine Mengin, 16 ans, à Bourguignon (Doubs). — Mlle Charlotte Pruvost, présidente des Enfants de Marie de la paroisse Saint-Eusèbe d'Auxerre, lectrice assidue. — Mlle Eugénie Post, à Sierck (Alsace).

Le R. P. T. Dessaint, missionnaire apostolique, décédé à Bangalore (Mysorie), dans sa 83e année, après cinquante-huit ans de travaux apostoliques auprès des Indiens.

Il était l'oncle du chanoine Dessaint, supérieur du Grand Séminaire de Beauvais. — — Mme de Roseville, 70 ans, décédée à Meaux.

RECOMMANDATIONS

On recommande : un malade envoyé à Lourdes. Plusieurs intentions.

On recommande : une conversion et de nombreuses autres intentions.

MARIAGES

On recommande aux prières de nos lecteurs les mariages de :

Mlle Gabrielle Castel, avec M. Jules Bottigne, qui sera célébré en l'église de Saint-Sulpice (Tarn).

Mlle Laure-Marie Valut, avec M. Martinien Martin, conseiller municipal et président de la Jeunesse catholique de Saint-Lupien (Aube), qui sera célébré en l'église de Dierrey-Saint-Pierre (Aube).

Mlle Odette Jalabert, avec M. Pierre Huc, qui sera célébré le 3 juin ; et Mlle Juliette Lafon, avec M. Philibert Pilchen, qui sera célébré le 16 juin. Tous les deux en l'église Saint-Jean-Baptiste, de Vias (Hérault).

Informations du soir

LA QUESTION PAINLEVÉ

M. Painlevé député de Paris, s'est mis d'accord avec le ministre de l'Intérieur, pour porter demain à la tribune de la Chambre les incidents qui ont marqué dimanche la manifestation à la statue de Jeanne d'Arc.

C'est par un projet de résolution mûri conçu que M. Painlevé engagera le débat :

« La Chambre, émue des obstacles opposés à une manifestation républicaine, exprime sa résolution de maintenir au-dessus de toute atteinte le droit pour les citoyens d'affirmer leur conscience républicaine et laïque. »

M. POINCARÉ EN CORSE

M. Puglisi-Conti, député de la Corse et maire d'Ajaccio, a été reçu ce matin par le président de la République et l'a invité, au nom de la population et du Conseil municipal d'Ajaccio, à bien vouloir honorer la Corse de sa présence à Ajaccio au cours des manœuvres navales.

En remerciant M. Puglisi-Conti de sa démarche et de son invitation, M. Poincaré lui a exprimé tous ses regrets que le programme des manœuvres ne lui laissât pas entière la possibilité de déposer les lys d'Hyères, mais il a bien voulu donner l'assurance au député d'Ajaccio qu'il ne manquerait pas de visiter la Corse au cours de son septennat.

LES FÊTES EN ITALIE

Rome, 2 juin. — Le garde des sceaux a présenté au Sénat un projet destiné à réduire le nombre des fêtes légales et à unifier le calendrier civil avec le calendrier religieux, tel qu'il a été établi par le motu proprio de Pie X, le 2 juillet 1911. (Havas.)

LES PROCESSIONS

La procession du Saint Sacrement, ramenée par un temps splendide, a parcouru dimanche les rues de Carhaix, au milieu d'une affluence énorme. Deux magnifiques reposoirs avaient été dressés rue Lambert et place de la Mairie. Les jeunes clairons et tambours du patronage jouaient des marches et alternaient avec des chants. Toutes les maisons étaient tendues de draps et les rues jonchées de fleurs. Les socialistes, qui avaient annoncé de tenter une contre-manifestation, s'étaient prudemment terrés. (D. P.)

L'ENTREVUE DE MM. PASHITCH ET GUECHOFF A RÉVISER EN PRINCIPE

Sophia, 2 juin. — MM. Pashitch et Guechoff sont en cette nuit, à Tsaribrod, une entrevue au cours de laquelle ils ont échangé des vues sur la situation et se sont mis d'accord, en principe, pour provoquer une rencontre des premiers ministres des quatre Etats alliés et tenter d'amener une entente mutuelle entre eux, sur toutes les questions qui intéressent leur pays.

LES TURCS RESTENT L'ARME AU BRAS

Constantinople, 2 juin. — On annonce que le Conseil des ministres, qui s'est réuni hier, a décidé, en raison de la situation, que Kiamil d'ajourner le licenciement des troupes.

DÉPART POUR SOPHIA DE M. DANEFF

Londres, 2 juin. — Ayant reçu des instructions du gouvernement bulgare, M. Daneff est parti hier pour Sophia, à une heure avancée de la soirée.

FIN DE GRÈVE

Lens, 2 juin. — A la suite d'une entrevue avec leur direction, les ouvriers grévistes d'Ostricourt ont décidé de reprendre le travail.

Ce matin, il ne manque personne.

LES ANTIMILITARISTES

Troyes, 2 juin. — L'Union des Syndicats de Troyes et le parti socialiste organisent pour dimanche prochain une démonstration en plein air contre le maintien de la classe sous les drapeaux et contre la loi de trois ans.

Montbrison, 2 juin. — Le Parquet de Montbrison vient de se transporter à Sury-le-Comtal pour perquisitionner chez un ouvrier accusé d'avoir distribué des brochures antimilitaristes.

— Le sieur Bernard Lépinay, 60 ans, cultivateur à Marolles (Sarthe), vient de succomber aux coups de hache que sa femme lui avait portés sur la tête au cours d'une discussion. (D. P.)

FEUILLETON DU 3 JUIN 1913 — 50 —

Robinsons soulerrains

Non seulement, l'explosion va bouleverser la galerie, mais sa répercussion ne va-t-elle pas faire détonner cette mine qui est sous leurs pieds ?

Et en proie à la plus violente agitation, Jacques Tény tire de nouveau sa montre.

Cinq minutes encore !...

C'est Marquot qui met fin à ces hésitations en sautant dans le puits. Mais son poids a défoncé une caisse et la poudre jaillit de tous côtés par une ouverture en tinc. Il crie : « Attention à la lampe ! » et Jacques cesse de l'éclairer.

Tout en soulevant le corps de son camarade, Marquot lance les lambeaux de phrase...

— Tenez, sergent, prenez le bras, tirez... Toi, le Lorrain, remonte pour prendre l'autre bras... Là, quand vous serez dehors, filez vite par l'ouverture des nôtres... Moi, je me charge de Mirrel...

— Mais où iras-tu ?

— Vers les Allemands, bien sûr ; mais au moins il n'y aura que nous deux de pris... Là, tenez bien ; le voilà dehors, c'est le principal. Maintenant, sergent, barrez-vous !... Vous devez avoir encore trois minutes...

— Mais toi, Marquot ?... répète Jacques affolé.

— Moi, dit le colosse, allez, sergent... Moi, ce n'est pas une perte ; il n'y a que ce pauvre Mirrel qui ne méritait pas ça... Mais partez... partez donc.

Et Pierron, se décidant soudain, se sauve vers la sortie allemande.

Avant tout, il s'agit de fuir le tonnerre qu'une étincelle va déchaîner, et le Lorrain, ne connaissant pas la galerie française, a peur de ne plus arriver à temps.

Il évite le fil meurtrier, enjambe le corps de Kirchbach et disparaît du côté de l'embranchement.

Quant à Jacques Tény, il reste là, figé. Une voix lui bourdonne aux oreilles : *Ton devoir jusqu'au bout !*

Mais où est-il, le devoir, à cette minute suprême ?

Le commandant du navire qui sombre ne doit-il pas quitter son bord le dernier ?

Jacques est le chef : peut-il abandonner ces deux soldats qui faisaient partie de son détachement, qui sont ses hommes, et dont l'un, le plus mauvais la veille encore, lui donne une merveilleuse preuve de fermeté d'âme et de leçon de sacrifice ?

On sent que Marquot a pris son parti... Il ne crie plus, il adjure...

— Sergent, voyons, puisque je vous dis que moi, ça ne compte pas. Vous pensez bien... une peau comme la mienne...

— Non, Marquot !... non...

— Et puis je ne laisse derrière moi personne, sergent... tandis que vous, sûrement...

Et il saisit dans ses bras le corps de Mirrel comme il ferait d'un petit enfant.

Jacques titube ; un voile vient de lui passer sur les yeux... Toutes les terreurs passées ne sont rien à côté de cette dernière épreuve : la douce vision d'Yvonne passe et repasse dans son cerveau, que martèle une effroyable angoisse.

Que lui conseillerait-elle ?

De ne pas quitter Marquot.

Celui-ci se retourne encore une fois, et d'une voix grave :

— Sergent, vous êtes un brave cœur, mais vous n'avez plus le temps. Partons ensemble... par là !...

Par là, c'est le fort Manstein !

Par là, ce sont les casemates de l'ennemi... si toutefois les trois Robinsons survivants arrivent encore à temps à la sortie.

Les pieds de Jacques sont cloués au sol.

Il ramasse machinalement sa lanterne et, dans un dernier geste machinal, tire sa montre.

Les aiguilles à secondes sautillent sur leur cadran : il distingue à peine la grande aiguille des minutes.

Déjà il lui semble voir dans le poste de mise de feu, qu'il visitait la veille, le major de tranchée, l'œil sur le cadran du chronomètre fixé au mur, soulever le couvercle d'ébonite qui protège le bouton sur lequel il va appuyer.

Plus qu'une minute !...

Et il se décide : il s'enfuit vers l'issue allemande !...

•

Nous avons laissé le caporal Bernard franchissant l'ouverture dans l'encadrement de laquelle il avait entrevu son lieutenant, à la lueur rapide d'une lampe électrique aussitôt évanouie.

Son mouvement avait été si prompt que nul n'avait pu le suivre.

Cette apparition, c'était celle de la pierre surgissant sous l'étincellement d'un éclair, devant le voyageur égaré dans la nuit et ne sachant plus où mettre le pied. S'il hésite, il la manque et, à droite et à gauche, c'est l'abîme. Il doit donc profiter de la seconde fugitive pendant laquelle l'œil garde la perception de la rapide vision.

Et Bernard, n'ayant pas hésité, s'était retrouvé en un clin d'œil de l'autre côté de la muraille.

Ses compagnons l'entendirent se glisser dans l'ouverture, et de l'autre côté son appel retentit de nouveau...

— Mon lieutenant !

Et dans l'expression à la fois heureuse et déchirante de ce cri, un observateur eût découv